Delivering meaningful growth

Le 19 octobre 2026 – Après 17h45
Information réglementée

Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 12 octobre 2026 au 16 octobre 2026 (inclus)

Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2025

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 12 octobre 2026 au 16 octobre 2026 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL

- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 6 novembre 2026) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 186.224 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
12/10/2026	11.064	69,58	69,30	69,80	769.872	CEUX
12/10/2026	2.763	69,51	69,35	69,75	192.053	TQEX
12/10/2026	21.913	69,57	69,15	69,80	1.524.536	XBRU
13/10/2026	11.134	70,60	70,40	70,85	786.060	CEUX
13/10/2026	2.794	70,54	70,40	70,65	197.079	TQEX
13/10/2026	22.726	70,68	70,20	70,95	1.606.217	XBRU
14/10/2026	11.359	70,74	70,40	70,95	803.488	CEUX
14/10/2026	2.801	70,86	70,50	70,95	198.465	TQEX
14/10/2026	23.350	70,81	70,50	70,95	1.653.369	XBRU
15/10/2026	11.387	71,64	71,30	71,90	815.736	CEUX
15/10/2026	2.840	71,55	71,35	71,80	203.209	TQEX
15/10/2026	23.807	71,75	71,35	71,95	1.708.055	XBRU
16/10/2026	11.503	72,31	72,10	72,55	831.744	CEUX
16/10/2026	2.786	72,33	72,10	72,55	201.499	TQEX
16/10/2026	23.997	72,29	72,10	72,55	1.734.770	XBRU
Total	**186.224**	**71,02**			**13.226.151**	

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 12 octobre 2026 au 16 octobre 2026 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 16 octobre 2026, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 12.242.784 actions GBL représentatives de 9,4 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la huitième enveloppe est exécutée à hauteur de 75,8 %[1].

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »[2] pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis plus de septante ans et présentant un actif net réévalué de €13,1mds à fin juin 2026. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

[1] cf. https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres

[2] Prévu par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation